

l'Université Laval, mais il y a lieu de supposer que la réduction est dans la même proportion. En somme donc, il y a une diminution de trente à quarante par cent sur la moyenne des deux ou trois dernières années: ce chiffre est un argument brutal qui ne comporte pas de réplique. Je constate donc avec satisfaction, que notre loi atteint le double but que nous avions en vue; relever la qualité et abaisser la quantité des disciples d'Hypocrate dans notre province. Escomptons donc l'avenir et ne doutons pas que la génération qui va nous succéder sera mieux partagée que la nôtre.

Dans un autre ordre, si vous jetez un coup d'oeil sur notre état actuel, vous conviendrez que nous sommes dans une triste position morale et scientifique. A quoi cela tient-il? je l'ai dit déjà; à notre formation classique et universitaire. Comparativement à notre population, nous avons trop de collèges classiques et pas assez d'écoles techniques, polytechniques, industrielles, commerciales et agricoles. Disons toutefois, que le gouvernement semble avoir saisi cette lacune et qu'il fait un effort louable en ce sens. L'énorme quantité de philosophes que nos collèges classiques déballent chaque année, que voulez-vous qu'ils fassent sinon des prêtres ou des hommes de profession? Pendant que dans notre jeune pays, sur notre terre aux trois quarts vierge, nos mines, nos industries, notre commerce, nos grandes affaires sont accaparées par des étrangers qui font fortune, nous peinons, nous nous décourageons puis nous nous effaçons.

En plus, nous sommes apathiques, indolents, paresseux; nous n'aimons pas la science; nous fuyons le travail, nous évitons l'effort. Mais cela n'est pas étonnant, car dans notre toute jeunesse, l'on nous a enseigné que la terre était un pénitencier, l'homme un forçat et le travail une punition: "tu gagneras ton pain à la sueur de ton front" est la sentence que l'homme a subie en quittant le jardin du bonheur et de l'oisiveté. Au lieu d'honorer, d'annobler, de glorifier le travail, on l'a dégradé, déshonoré; au lieu d'en faire le levier du bonheur, le but de la vie, on l'a couvert d'infamie, on l'a imposé comme une affliction.

Puis nous n'aimons pas la science, parce qu'on ne nous a jamais montré sa valeur, son mérite, sa beauté. De la science, nous ne connaissons que la théorie sèche; au lieu de nous l'enseigner dans ses résultats pratiques par des leçons de choses, tout le long de notre jeunesse nous n'avons entendu que le bruissement de leçons théoriques. Aussi une fois finies la scolarité, la tâche, la peine disciplinaire, nous nous sommes servis de la médecine comme un outil dont il a été beaucoup question mais que nous savons peu manier. En fait de choses pratiques, de laboratoires de chimie biologique, de physique, de biologie, de microscopie, de bactériologie, d'histologie, de physiothérapie, de thérapeutique appliquée, lorsque nous sortons de la faculté seule notre suffisance égale notre ignorance. Oh! s'il s'agit par exemple de discerner sur la pathologie interne, sur l'effet théorique de tel médicament donné, nous y allons à perte de vue. Nous avons fait de la médecine à l'école, comme nous

avons fait de la philosophie au collège. Et une fois lancé dans le monde, avec le bagage que je viens de décrire, heureux sont ceux qui n'ont pas versé dans le scepticisme ou le charlatanisme.

Que faire donc pour éveiller les curiosités, stimuler les cerveaux, modifier les mentalités?

La première chose à faire à mon sens, est de créer par toute la province un courant de solidarité professionnelle. — solidarité à la fois matérielle et scientifique.

Il y a quelques années, les esprits dirigeants de chaque district, animés d'un zèle... je dirais volontiers apostolique, ont fondé de nombreuses sociétés médicales, mais malheureusement ces syndicats ont périclité, se sont étiolés comme je le disais au début de cette conférence. La plupart de ces sociétés ont jeté un peu d'clat à leur naissance, mais dès que les questions d'intérêts professionnels, de tarif surtout furent réglées, dès qu'on eût passé l'éponge sur quelques saletés familiales, il semble que l'on n'eût point d'autre objectif; au delà de ces petits intérêts, l'on ne voit rien; telles sont les bornes de notre horizon.

Cependant, la société médicale est le facteur nécessaire au relèvement de la profession, j'en ai la ferme conviction. Pour obtenir ce résultat de la société médicale, il faut à mon sens, lui donner une bonne constitution, puis lui créer un objet d'intérêt permanent. Alors et avec le temps elle finira peut-être par développer des ambitions, des appétits scientifiques par modifier notre mentalité, tout en protégeant nos intérêts matériels.

Ayant en vue cette fin, à la dernière réunion du Bureau des gouverneurs, j'ai soumis à cet Corporation la proposition suivante, qui a été bien accueillie par mes collègues, puisqu'elle a été adoptée sans division:

Proposé par le Dr A. Laurendeau secondé par le Dr A. Plante: —

Que la Commission de Législation s'abouche avec les diverses sociétés médicales de la province, aux fins d'élaborer un projet de loi incorporant les dites sociétés médicales et que le Bureau médical soit chargé des dépenses nécessaires à la passation du dit acte:

Entr'autres attributions conférées aux susdites sociétés médicales par le dit projet d'acte le Bureau verra d'un bon oeil, les privilèges suivants leur être accordés:

Le droit de poursuivre les rebouteurs et charlatans;

Le droit de faire des tarifs légaux s'appliquant à leurs district respectifs:

Le droit de fonder une caisse d'assurances et de secours mutuels pour ses membres nécessiteux ou malades.

Comme suite à cette résolution, la Commission de Législation s'est réunie le 24 octobre pour prendre en considération un projet de loi sommaire que j'ai eu l'honneur de lui soumettre et dont voici la teneur: —

"Objet de la loi: l'instruction et la protection des membres de la profession médicale.

LOI: —

10. Lorsque cinq médecins d'un district électoral médical feront une déclaration (au secrétaire provincial, — ou au greffe) que c'est leur intention de se prévaloir de